



**COMPTE RENDU  
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
Vendredi 31 janvier 2020**

Nombre de Conseillers en exercice : 11  
Nombre de Conseillers présents : 8  
Nombre de Conseillers votants : 10

Le vendredi 31 janvier 2020 à 15 heures 00 minutes,

Le Conseil Municipal est dûment convoqué par Monsieur le Maire, le vendredi 31 janvier 2020 à 15h00, à la salle du Conseil de la commune, sous la présidence de Monsieur Nicolas VADROT, Maire.

Etaient Présents : BOUCHER Jean-Pierre, BOULANT Gabrielle, COUSOT Gilles, DROGUET Jean-Pierre, MARTIN Claude, RONSTALDER Anne-Eléonore, VADROT Nicolas, VANCON Marie-Line.

Excusé :  
GRANDVALLET Alain

Absents ayant donné procuration :  
BALAUD Elisabeth a donné procuration à RONSTALDER Anne-Eléonore  
MORA Rémi a donné procuration à MARTIN Claude

Secrétaire de séance : Madame BOULANT Gabrielle

## Ordre du jour

- **01 – Création d'un poste d'adjoint administratif territorial**
- **02 – Mise en place d'un bail emphytéotique entre la Commune et la Société Coopérative Agricole « Les Producteurs Réunis des Coteaux du Montfort »**
- **Affaires diverses**

## Introduction :

Monsieur Le Maire propose de mettre au vote le procès-verbal de la précédente séance du Conseil Municipal du 10 janvier 2020.

Après en avoir délibéré et à la majorité requise (7 POUR/ 3 CONTRE) le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la précédente séance du Conseil Municipal.

### **01 – Création d'un poste d'adjoint administratif territorial**

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil que le contrat de Madame L'HOMMÉ Sarah arrive à terme le 11 février et qu'il souhaiterait la stagiairiser à compter de la date de la fin de son contrat PEC.

A ce titre, Monsieur Le Maire propose de créer un poste d'Adjoint Administratif Territorial à temps non complet (15 heures hebdomadaires) à compter du 1<sup>er</sup> février, pour assurer le bon fonctionnement du secrétariat de la Mairie,

Ainsi Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil de mettre au vote la modification du tableau des effectifs afin de créer un poste d'Adjoint Administratif Territorial à temps non complet.

**Après en avoir délibéré et à la majorité requise (7 POUR / 3 CONTRE), les membres du Conseil Municipal :**

- **DECIDENT** de créer un poste d'Adjoint Administratif Territorial à temps non complet (15 heures hebdomadaires) à compter du 1<sup>er</sup> février 2020 et modifie le tableau des emplois en conséquence ;
- **APPROUVENT** l'affectation des crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi au budget primitif, chapitre 12 ;
- **AUTORISENT** le Maire à signer tous documents afférents à cette création d'emploi.

### **02 – Mise en place d'un bail emphytéotique entre la Commune et la Société Coopérative Agricole « Les Producteurs Réunis des Côteaux du Montfort »**

Monsieur le Maire rappelle qu'afin de sauver et développer l'activité viticole sur son territoire, la commune a construit un bâtiment viticole sur une parcelle dont elle est propriétaire depuis des temps immémoriaux et qui se situe aujourd'hui au 346, rue de la Saule à LA NEUVEVILLE SOUS MONTFORT. Ledit bâtiment a été mis à disposition à la **Société Coopérative Agricole des Producteurs réunis des Côteaux du Montfort** par le biais d'une convention de mise à disposition depuis 2000.

Monsieur Le Maire rappelle que ce bâtiment a constitué un faible cout d'investissement pour la commune et indique que sa part d'autofinancement a été largement amortie. Il précise par ailleurs que les travaux d'extension de 2014 ont été subventionné à hauteur de 80 % et que le reste à charge a été financé par la Coopérative elle-même (à savoir : 6 502.06 €).

Monsieur le Maire indique qu'un loyer annuel de 1 290 € (révisé tous les ans selon l'IRL) est versé par la Coopérative et qu'aucuns travaux d'investissement n'ont été engagés et portés par la Commune depuis 20 ans. Il propose donc d'instaurer un mode de location plus durable et moins contraignant pour les projets à venir de la Coopérative à savoir un bail emphytéotique administratif sur une durée de 99 ans. Cette proposition s'inscrit dans le prolongement de l'objectif premier de la construction du bâtiment viticole, à savoir la préservation et le développement de l'activité viticole sur le territoire communale (et non une rente financière).

Pour finir, Monsieur le Maire présente les caractéristiques du bail envisagé :

- ✚ Le bail emphytéotique administratif aurait une durée de (quatre-vingt dix neuf ans) 99 ans à compter du 1<sup>er</sup> mars 2020 pour se terminer le 29 février 2119.
- ✚ Un loyer annuel serait demandé à la **Société Coopérative Agricole des Producteurs réunis des Côteaux du Montfort** selon le principe suivant:
  - Valeur vénale du bâtiment estimée (par le **Pôle d'Evaluation Domaniale de la Direction Générale des Finances Publlques des Vosges**) à 60 000 € divisé par le nombre d'années du bail soit 99 ans, soit un loyer fixe annuel égal à :  $60\ 000 / 99 = 606.06\ €$

Vu le dit dossier,

Pour éviter tous conflits d'intérêts, Madame BOULANT, Madame VANÇON et Monsieur COUSOT ont souhaité ne pas participer au vote.

**Après en avoir délibéré et à la majorité requise (4 POUR / 3 CONTRE) le Conseil Municipal décide :**

- la mise à disposition par bail emphytéotique, à la **Société Coopérative Agricole des Producteurs réunis des Côteaux du Montfort** de l'immeuble communal viticole situé au 346 rue de la Saule à La Neuveville sous Montfort, pour une durée de 99 ans ;
- que le loyer annuel est fixé à 606.06 € selon les modalités de calculs suivantes : Valeur vénale du bâtiment estimée (60 000 €) divisé par le nombre d'années du bail (99 ans) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier
- que la recette en résultant sera inscrite au budget de la commune – exercices 2020 et suivants – compte 752.

<b>AFFAIRES DIVERSES</b>
--------------------------

Monsieur le Maire indique qu'il n'y a pas d'affaires diverses à traiter.

**Fin de séance à 15h25**